



PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Cayenne, le 09/02/2017

Service Risques, Énergie,
Mines et Déchets

Pôle risques technologiques
Unité Risques Accidentels

Nos réf. : REMD/RA/FP/MH/2017/N°109

Destinataires in fine

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société GUYANEXPLO qui aura lieu le :

jeudi 30 mars 2017 à 14h00
à la DEAL – Site Buzaré de Cayenne
salle Jean LEDUC – 2^{ème} étage

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Eléments évoqués lors de la réunion de la CSS du 4 novembre 2014, point 5 du compte-rendu, implication du SDIS dans les exercices annuels du site, réponse conjointe attendue sur ce point par le SDIS et l'exploitant.
- 2 - Bilan de l'exploitant.
- 3 - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées.
- 4 - Information des collectivités sur le projet (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement.
- 5 - Sensibilisation des membres de la CSS sur la communication d'informations sensibles.
- 6 - Points divers.

Cet ordre du jour a été fixé par le bureau de la CSS, des sujets supplémentaires peuvent être retenus par le Président de la CSS à la demande d'un des membres de la commission.

Vous voudrez bien me faire connaître les autres points particuliers que vous voudriez proposer au Président de la CSS.

Des documents préparatoires pourront éventuellement vous être adressés, par voie informatique, au préalable à la réunion.

Vous trouverez en pièce jointe pour notification, comme évoqué lors de la réunion du 14 avril 2016, l'arrêté préfectoral modificatif de la CSS qui a été signé le 17 mai 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur Adjoint

Signé
Didier RENARD

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le préfet,
Monsieur le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Monsieur le chef de l'Etat Major Interministériel de Zone,
Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Monsieur le maire de la commune de KOUROU,
Monsieur le président de la collectivité territoriale de Guyane,
Monsieur le président de la Communauté de Communes des Savanes,

Monsieur le responsable d'exploitation de la société Voltalia de Kourou,
Monsieur le directeur de la société Scierie du Dégrad Saramaca de Kourou,

Monsieur l'administrateur de la société GUYANEXPLO,
Monsieur le directeur de la société GUYANEXPLO,

Monsieur le chef du dépôt de la société GUYANEXPLO,
Monsieur le suppléant du chef du dépôt de la société GUYANEXPLO,